



PAR COURRIEL

Le 29 juin 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Réponses aux questions complémentaires du 23 juin 2020 – Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville

Madame,

Pour faire suite à votre demande par courriel du 23 juin dernier, voici les réponses aux questions complémentaires de la commission en lien avec le projet précité.

1. Dans le document produit en 2011 par l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet *Portrait préliminaire de la rivière Bulstrode en amont du réservoir Beaudet*, vous dites que « Les modifications des cours d'eau d'origine agricole réalisées dans les années 1980 dans la partie aval du bassin versant ont maintenant une influence certaine sur les forts débits de pointe de la Bulstrode et de ses tributaires en période de pluies intenses. Des débits plus importants se traduisent par des courants plus importants et une pression accrue sur les berges, dont la bande riveraine est souvent peu dense ou même absente. ».

Réponses :

En tout premier lieu, nous tenons à préciser que la citation tirée du document de Copernic n'est pas de notre Ministère et qu'elle est sous l'entière responsabilité des auteurs du rapport.

L'augmentation des débits de pointe est due à une combinaison de facteurs (déboisement, augmentation de la densité du drainage de surface, creusage de fossés, changement de type de culture, changement de mode de gestion du sol, etc.). De façon générale, le redressement et le creusage des cours d'eau ainsi que l'aménagement de nouvelles branches et de fossés peuvent contribuer à augmenter la vitesse d'évacuation de l'eau, mais ce ne sont toutefois pas les seuls éléments à considérer. À notre connaissance, l'influence des modifications des cours d'eau d'origine agricole sur les forts débits de pointe de la Bulstrode n'est pas démontrée par des études et des données concrètes. La présence de bande riveraine n'est par ailleurs pas toujours un gage de résistance accrue d'une berge à l'érosion hydrique du cours d'eau.

... 2

Notre Ministère a une expertise limitée en ce domaine et des spécialistes en hydrologie, en hydraulique ou en hydrogéomorphologie des cours d'eau seraient plus habilités à fournir des explications précises concernant les débits de pointe et l'efficacité des bandes riveraines à limiter l'érosion des berges sous leur effet.

a) Qui autorisait et/ou exigeait ces travaux dans les années 1980, et pour quelles raisons?

En présence d'excès d'eau, le rendement et la qualité des cultures sont fortement affectés. Les travaux effectués dans les cours d'eau dans le passé visaient principalement à améliorer l'égouttement et le drainage des terres agricoles. Ces améliorations ont contribué au développement d'une agriculture rentable au Québec et permis également de diversifier les cultures.

Dans les années 80, les producteurs demandaient les travaux d'entretien au milieu municipal. La demande était ensuite transmise au MAPAQ pour la préparation et la réalisation des travaux. Les travaux étaient également autorisés par le ministère de l'Environnement et étaient inscrits dans les procès-verbaux des municipalités. Les travaux réalisés au cours de cette décennie consistaient souvent à retirer des sédiments afin de favoriser un bon écoulement de l'eau. Ils étaient aussi fréquemment en lien avec l'installation de drains souterrains et avaient alors pour objectif de permettre la sortie des collecteurs. Au début des années 1990, le MAPAQ s'est progressivement retiré et les MRC ont alors pris en charge les travaux d'entretien des cours d'eau.

Tel que mentionné dans le rapport de Biron et collaborateurs (2020), la plupart des travaux majeurs dans des tributaires de la rivière Bulstrode (redressements, nouvelles branches, etc.) auraient eu lieu avant les années 60 et même avant les années 50. À cette époque, ces travaux étaient considérés comme une méthode à employer pour diminuer l'érosion de berge (longueur de lit réduite). Le but principal recherché était d'accélérer l'évacuation de l'eau en limitant les frictions sur le lit (enlèvement des obstacles et des débris) et en réduisant l'inondation des terrains (d'où l'approfondissement et l'élargissement des lits naturels). Les connaissances ont évolué depuis cette époque et ces façons de faire ne sont plus reconnues comme étant de bonnes pratiques aujourd'hui.

b) Maintenant que les effets de ces travaux sur l'érosion des berges sont connus, qui devrait être responsable de gérer les problèmes qui en découlent?

Par le biais de son expertise et de ses programmes, le MAPAQ favorise une gestion plus optimale de l'eau et des sols dans les champs cultivés, mais ne fait plus d'interventions directes dans les cours d'eau. Actuellement, les problèmes d'érosion des berges des cours d'eau sont de la responsabilité des municipalités et des MRC et doivent être gérés conformément aux dispositions réglementaires du MELCC et du MFFP. Les ressources humaines et financières pour mettre en place des solutions concrètes en milieu agricole sont toutefois souvent limitées, ce qui fait en sorte que peu d'interventions sont réalisées à cet égard.

D'autre part, cette question fait référence à l'imputabilité à long terme des organisations qui ont été responsables d'interventions en cours d'eau pendant plusieurs décennies. Pour ce second point, il n'y a pas de responsabilité établie du MAPAQ, qui a agi de façon cohérente avec le contexte et les connaissances de l'époque, axés alors sur l'augmentation de la productivité agricole et moins en considération des impacts environnementaux.

Le bon état des cours d'eau est une responsabilité collective et, à cet égard, l'implication coordonnée et cohérente de l'ensemble des acteurs est souhaitable. Les solutions aux problèmes peuvent être onéreuses et risquent de demeurer difficiles à mettre en place si l'expertise et le financement des interventions requises sur le terrain ne sont pas disponibles.

Espérant que ces renseignements vous satisferont, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.

Pierre Chouinard, agronome
Conseiller et coordonnateur régional en agroenvironnement

PC/sh